DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Attribution de subvention

Délibération N°PLV 23-09-63

L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 08 septembre 2023. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

27 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	.M CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. BOUDHOU Dimitri	Mme DERBY épse VALA Franciane
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette	Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	M. THOMET Olivier
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor	M. EDWIGE Charly
M. TOLA Michel	Mme MEKEL Alexina	M. MARIE-CLAIRE Jacques

2 élus étaient absents :

Mme INAMO Tania	Mme MALBOROUGT Reinette	

1 élu était représenté :

→ Mme MALBOROUGT Reinette représentée par M. ARTHEIN Victor

COURRIER ARRIVÉ LE :
25 SEP. 2023
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Mme PÉRIANAYAGOM Annie-Claude donne lecture de l'exposé et explique que :

L'association le pétanque club de Port-Louis a sollicité l'attribution d'une subvention pour participer aux frais de voyage des licenciés lauréats devant représenter le club lors de compétions nationales.

La Commission «culture, sport, vie associative et patrimoine », eut égard au palmarès des membres de l'association et aux résultats entraînant les déplacements dans l'hexagone pour « porter haut les couleurs de Port-Louis » propose une participation de mille cinq cents euros (1 500 €).

Ainsi,
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération N° PLV 22-05-44 en date du 20 mai 2022 relative au règlement du subventionnement aux associations ;
Considérant le rayonnement de l'association Pétanque club de Port-Louis ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (3 abstentions) des présents décide :

- **Article 1** : D'attribuer une subvention d'un montant de mille cinq cents euros (1 500 €) au Pétanque club de Port-Louis;

- **Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces permettant la mise en œuvre de cette délibération.;

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 15 septembre 2023

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS GUADELOUPE

Jean-Marie HUBERT

COURRIER ARRIVÉ LE :
25 SEP. 2023
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Publiée le : 15/09/2023

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.